

Séance de l'assemblée délibérante du 7 février 2018

Délibération n°5-bis/2018

Annule et remplace la délibération n°1/2018 suite à une erreur matérielle

Dans le tableau de financement la participation LEADER initialement de 96 966€ est remplacée par 96 965,60€ et l'autofinancement initialement 24 241€ est remplacée par de 24 241,40€

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le mercredi 31 janvier deux mille dix-huit, s'est réuni à 18 heures trente, le mercredi 7 février deux mille dix-huit, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

BRUHAT Pascal
PETEL Gilles
DEMERE Jean-François

BLANCHAMP Gérard
BRANLARD Gérard
BUCHE Jean-Pierre

Suppléants présents :

FEDERSPIEL Hélène
ARDOUREL Sylvie
DUPECHER Pierre

BERNARD Françoise
DUMAS Olivier
SALLES Daniel

Titulaires excusés :

HEALY Bénédicte
POUPENEY Fabienne

Suppléants excusés :

HENRION Colette

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
8	6	0	0	1	6	6		

**Objet : Demande de subvention LEADER
Ecopôle du Val d'Allier – Recrutement d'un chargé de mission**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriale ;
- Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 alinéa 5 ;
- Vu** la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi dans la fonction publique ;
- Vu** la délibération du 21 mars 2017 « recrutement d'un chargé de mission » ;
- Vu** la délibération n°8/2017 du 27 juillet 2017 définissant le plan de financement de l'opération « Ecopôle du Val d'Allier – Recrutement d'un chargé de mission ».

Considérant la fiche de dépôt de demande préalable déposée par le SEAT en date du 2 mars 2017 portant sur une demande de financement pour le recrutement d'un chargé de mission Ecopole du Val d'Allier,

Considérant les dispositions financières du Programme LEADER 2014-2020 «Val d'Allier du Grand Clermont», et la possibilité de prise en charge à 80% par le LADER des coûts liés à la création du poste, le Vice-Président propose de déposer une demande d'aide auprès du Grand Clermont au titre du LEADER 2014-2020 pour le financement de l'opération : « Ecopôle du Val d'Allier – Recrutement d'un chargé de mission » pour une durée de 3 ans respectant le plan de financement suivant :

Considérant qu'en date du 27 juillet 2017 le GAL du Grand Clermont n'avait pas reçu les formulaires officiels permettant le dépôt de la demande de subvention,

Considérant que des frais de structure, représentant 15% de frais salariaux, sont pris en compte dans les dossiers LEADER et qu'il est nécessaire de les inclure dans le montage financier du projet,

Le Président propose d'accepter le plan de financement suivant afin de déposer la demande de financement « Ecopôle du Val d'Allier – Recrutement d'un chargé de mission » auprès du GAL du Grand Clermont

Dépenses		Recette	
Types de dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Dépenses matérielles	4 002,49	LEADER (80%)	96 965,60
Armoire de rangement	251,66	Autofinancement (20%)	24 241,40
Chaise de bureau	136,00		
Imprimante/scanner	199,00		
Ordinateur portable	415,83		
Création de différents supports de communication	3 000,00		
Dépenses immatérielles	117 204,51		
Salaires + charges du poste de chargé de mission et indemnités stagiaires et services civiques	116 599,51		
Frais de déplacement, d'hébergement et de repas	605,00		
Coût global de l'opération	121 207 €		121 207 €

Le Président explique que le SEAT devra prendre en charge, par un autofinancement, tous les surcoûts éventuels non prévus dans le plan de financement ci-dessus.

Après exposé et délibération, sur proposition du Président, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **De demander** une subvention à hauteur de 80% dans le cadre du programme Leader pour le financement du poste « Chargé de mission Ecopole du Val d'Allier » suivant le plan de financement ci-dessus,
- **D'approuver** la prise en charge par un autofinancement des éventuels surcoûts de l'opération,
- **De donner** mandat au Président pour signer tous documents liés aux présentes décisions,
- **De charger** Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.



Pour extrait certifié conforme,

Le Président
M. Jean-Pierre BUCHE